AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3390-DE
Reçu le 05/11/2026

2026_3390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val – Mardi 3 novembre 2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 3 novembre de l'an deux mille vingt-six à 17h30, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu inhabituel de ses séances à Caylus, sous la présidence de Madame BIRS, Présidente de la Communauté de Communes
Date de la convocation : 27 octobre 2026
Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 31
Présents : Mesdames BAGES, BIRS, CARDONNEL, GINESTOUS, HOFFMANN, PAPADOPOULO, PHILIPPE, SOCCOL, SOLEILHET, VIDAILLAC ;
Messieurs ADAM, BURG, COUSI, CROS, ESTRIPEAU, FERAL, GALAN, GALLAND, GAUTIER, LOMBARD, LOPINET, MARTY, PALACH, PETIT, RENAULT, ROMANO, SAUTIER, SERVIERES, SOUDARIN.
Absents : M. JALLET a donné procuration à M. PALACH, M. HENRY a donné procuration à Mme BIRS
Madame BOZONNET est excusée
Madame MIRAMOND et Monsieur ICHES sont absents
Monsieur COUSI Vincent a été élu secrétaire de la séance.

REF. 2026_3390
OBJET : RH – ARCHI - Modification/ Prolongation période d'emploi - Délibération portant création d'un emploi à temps non complet pour mener à bien un projet (Articles L 332-24 à L 332-26 du Code Général de la Fonction Publique) – (*Modification délibérations 2022_2573 du 27-09-2022 et 2024_3028 du 03-12-2024)*

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire, qu'en raison des besoins afin de mener à bien un projet de la communauté de communes il a été nécessaire de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à celui-ci à compter du 01-01-2022.

Elle précise que la mission confiée à l'architecte recrutée sur ce poste n'est pas aboutie, compte tenu du nouveau projet de la gare de Lexos et des bâtiments centre-bourg Caylus qui ne sont terminés qu'il convient donc pour ce faire de prolonger les périodes de recrutements.

Ces mission se déclinants en deux programmes structurants :

- **Gare de Lexos**
- **Travaux centre Bourg-Caylus**

Considérant que le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,

- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut ou peuvent pas se réaliser.

AR Prefecture

082-248200107-20261103-2026_3390-DE
Reçu le 05/11/2026

Madame la Présidente propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget à compter du 01/01/2027 et pour les années couvertes par le projet.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
A compter du 01-01-2027.	1	Ingénieur territorial	ARCHITECTE	24h00

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée en fonction de l'ancienneté et des diplômes obtenus. Un indice sera affecté en fonction de chaque situation.

Les membres du conseil communautaire après avoir délibéré à la majorité (1 contre, 3 abstentions, 27 pour):

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;
- **CHARGENT** la Présidente ou son suppléant, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget de la communauté de communes aux articles et chapitre prévus à cet effet des années concernées.

Fait à Caylus
Le 3 novembre 2026

La Présidente

Elisabeth BIRS

Le Secrétaire de séance

Vincent COUSI

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien http://www.telerecours.fr./